

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>N°44</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller Pédagogique de circonscription composée également d'écoles relevant de l'éducation prioritaire</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale ARLES
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Ce poste nécessite de la disponibilité. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue, notamment dans le cadre des dispositifs de l'éducation prioritaire.</li> <li>-Mettre en cohérence les liaisons inter-degrés, inter-cycles et inter-établissements</li> <li>-Promouvoir des espaces et modalités faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations en incluant le recours aux ressources numériques.</li> <li>-Être référent Mathématiques de circonscription et avoir des compétences didactiques dans ce domaine.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accompagner les enseignants dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, programmes, évaluations, informations...).</li> <li>-Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques</li> <li>-Apporter son concours à la préparation des CAFIPEMF ou CAPPEI.</li> <li>-Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale.</li> <li>-Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Connaitre les dispositifs favorisant la réussite des élèves (accompagnement éducatif, école ouverte, vacances apprenantes, CP 100% réussite, scolarisation des TPS...)</li> <li>-Connaitre les problématiques de l'éducation prioritaire.</li> <li>-Savoir développer des méthodologies de projet.</li> <li>-Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques.</li> <li>-Être capable de travailler en équipe avec le sens de l'intérêt général et disposer de qualités relationnelles avec des aptitudes à la communication écrite et orale.</li> <li>-Maîtriser les outils bureautiques et s'adapter aux nouvelles applications.</li> <li>-Être capable d'animer un groupe de travail avec différents partenaires</li> <li>-Faire preuve d'adaptabilité, de discrétion, de loyauté.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	- Être titulaire du CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par mail à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr copie mail <a href="mailto:ce.0131313g@ac-aix-marseille.fr">ce.0131313g@ac-aix-marseille.fr</a> avant le 14/03/2021.
	<b>MODALITES DE RECRUTEMENT</b>	Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et du conseiller pédagogique départemental.
	<b>CONTACT</b>	Leïla DAVID IEN CCPD <a href="mailto:ce.0131313g@ac-aix-marseille.fr">ce.0131313g@ac-aix-marseille.fr</a>